

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **18^e jour du mois de novembre 2013**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 13 novembre 2013. Sont présents à la séance:

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2013-236

TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'ÉNERKEM : AUTORISATION POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU MINISTRE DU MDDEFP

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'autoriser monsieur François Poulin, ingénieur, à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents relatifs à une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le dossier du traitement des eaux usées de la compagnie Énerkem à la station d'épuration des eaux usées de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2013-237

SOUSSION POUR RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

Des soumissions ayant été demandées pour la réfection partielle de la toiture du garage municipal, elles ont été reçues, ouvertes publiquement et les résultats sont les suivants :

- Toitures Everest D.O.M. inc.: 30 985,76 \$
- Couvertures J.D.M. inc.: 48 271,56 \$
- Couverture F.P. Inc. : non ouverte (reçue après l'heure limite)

Suite à l'analyse des soumissions par la firme d'architectes Binette + Binette, le plus bas soumissionnaire, Toitures Everest a été trouvé conforme et on recommande au Conseil municipal de lui accorder le contrat. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'octroyer la soumission pour la réfection partielle de la toiture du garage municipal à Toitures Everest D.O.M. inc. au coût de 30 985,76 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2013-238**OPÉRATION « DONNEZ AU SUIVANT » : AUTORISATION DE CIRCULER EN VTT**

CONSIDÉRANT que l'opération « Donnez au suivant » aura lieu le dimanche 8 décembre 2013 sur le territoire d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette activité a comme objectif de remettre les bénéfices à des organismes locaux tel que le Centre d'action bénévole des Sources et les Filles d'Isabelle;

CONSIDÉRANT que l'organisation a demandé la permission de circuler en VTT sur tout le territoire de la municipalité à cette occasion;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser les bénévoles à circuler en véhicule tout terrain dans les rues d'Asbestos, et ce, le dimanche 8 décembre prochain, de 10 h 00 à 13 h00.

Adoptée.

ABSENCE

À ce moment de la séance, le maire Hugues Grimard quitte son siège. La séance est dorénavant présidée par monsieur Pierre Benoit, maire-suppléant.

2013- 239**CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : ENTENTE DE PARTENARIAT 2014**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de renouveler pour l'année 2014 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 000 \$ (taxes incluses). Que le maire-suppléant et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de partenariat 2014.

Adoptée.

2013-240**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance extraordinaire soit levée à compter de 19 h 35.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPLÉANT**

PIERRE BENOIT, MAIRE-SUPLÉANT